

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 59 (1971)

Heft: 4

Artikel: Allô la ville, ici la campagne : la cohabitation ? Rien de plus qu'un pis aller

Autor: Bastardot, Yv.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-272849>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ALLO LA VILLE,
ICI LA CAMPAGNE

le monde du travail

LA COHABITATION ? rien de plus qu'un pis aller

Quatre jeunes paysans réunis dernièrement pour un échange de vue sur les problèmes de la jeune génération me disaient, alors que nous avions abordé celui du mariage : « Il faut espérer pour la famille paysanne un avenir qui autorise enfin l'indépendance des jeunes ménages. Trop d'entre-eux vivent en co-habitation avec les parents et cette situation n'est enviable pour personne ».

Lorsque le Mouvement international de jeunesse rurale catholique mena la vaste enquête dont les résultats furent diffusés sous le titre « 8000 jeunes ruraux nous disent », ce problème fut évoqué comme un handicap fondamental de l'évolution de l'agriculture. Alors qu'il était demandé à ces jeunes de déterminer par ordre d'importance leur sujet de préoccupation au seuil d'une vie conjugale, ils citaient en premier lieu leurs difficultés financières puis, en deuxième position, la nécessité de cohabiter avec les parents.

Et en analysant les réponses, on constate avec surprise que parmi tous les pays interrogés (Benelux, Autriche, France, Italie, Allemagne, Portugal, Espagne et Suisse) c'est dans notre pays que le plus grand pourcentage de jeunes déplore cet état de fait.

Dans son livre « Paysannes françaises aujourd'hui » Marie Allauzen aborde ce problème dans le chapitre conflits de génération : « Vous ne pouvez pas vous imaginer le genre de conflits stupides qui naissent quand on vit toute la journée les uns sur les autres. C'est la salade qu'on coupe au jardin et qu'il ne fallait pas couper, l'assiette qu'on n'a pas remise à la place exacte où elle devrait se trouver. Tout est prétexte à remarque. Même si au demeurant, on s'entend bien avec sa belle-mère. Celle-ci tient à rester maîtresse chez elle, c'est normal. Mais il est tout aussi normal qu'un couple veuille son autonomie ».

Un handicap au mariage paysan

Les jeunes agriculteurs évoqués en ce début d'article ont analysé avec infiniment de sagesse les causes les contraignant à un mariage tardif voire au célibat. « Ce n'est pas parce que nous sommes paysans que nous éprouvons de la difficulté à nous marier. Mais simplement parce que nous ne pouvons y songer à l'âge où généralement le jeune homme cherche à fonder un foyer. Nous vivons dans un cercle familial qui va au-devant de nos désirs. Nous ne manquons matériellement de rien, sinon d'argent liquide. Nous savons que l'arrivée d'une compagne imposera une cohabitation souvent pénible avec nos parents lorsque les moyens financiers ne permettront pas l'aménagement d'un logement réservé au jeune ménage. Et nous nous demandons si les jeunes filles de notre génération, libres et financièrement indépendantes, accepteraient une fois mariées cette forme de tutelle.

Pas uniquement une revendication territoriale

Dans l'évocation de ce problème, on s'attache généralement aux difficultés du jeune ménage en laissant à l'arrière-plan celles des parents, ce couple qui a imprégné le foyer de sa personnalité, qui a investi tout au long d'une vie laborieuse pour aménager la maison, en moderniser l'équipement ou la meubler selon les besoins de la famille.

On oublie aussi que ce couple vieillissant a derrière lui les années consacrées à l'éducation des enfants, avec les responsabilités et les fatigues que cela implique. Et voilà que précisément à l'âge où l'on aspirerait à une tranquillité relative dans une intimité faite de souvenirs et d'habitudes prises, tout est remis en question. Le jeune couple légitimement sollicite sa place. Et l'on s'aperçoit, côté parents, qu'il ne s'agit pas d'une simple revendication territoriale d'un couple qui cherche à s'affirmer mais qu'il faudra désormais composer sans affrontements inutiles avec des conceptions nouvelles et renoncer à certaines formes d'empirisme pour faire place à d'autres techniques de travail.

L'expérience d'un jeune couple

Mariés depuis sept ans, ils vivent en cohabitation avec les parents du jeune exploitant, et cette situation qui devait être provisoire en attendant la remise du domaine semble n'avoir que trop duré au gré du jeune ménage. Ils disposent de deux pièces et ont la jouissance de la salle de bain. Quant aux repas, il se prennent en commun dans la cuisine familiale où tour de rôle belle-mère et belle-fille se succèdent au fourneau.

« Indiscutablement, cette situation était pour nous la plus avantageuse financièrement parlant, nous dit le jeune agriculteur. Le chauffage, la lumière, l'entretien du linge, la nourri-

ture passent dans la comptabilité du ménage collectif. Mais sur le plan affectif, nous avons rencontré de grandes difficultés. Comme tous jeunes mariés, nous aurions souhaité vivre nos premières années de vie conjugale dans une intimité indispensable à l'épanouissement de notre couple. Or, toujours ensemble, veillant en famille, partageant avec elle les repas, nous n'avons que le soir pour nous retrouver en tête à tête.

Et mes parents qui ont l'esprit de famille très développé ont peine à comprendre encore aujourd'hui que ce n'est pas par dissimulation que nous ne leur racontons pas tous nos faits et gestes. Mais franchement, il y a des choses qui ne les regardent pas.

S'inviter après s'être évité

Pour la jeune épouse, les griets sont d'un autre ordre, sans gravité mais pesants parce que longtemps sans solution :

« Ma belle-mère est restée « la patronne ». C'est à elle que s'adressent nos fournisseurs. C'est elle qui passe les commandes, qui paye les factures, qui reçoit la correspondance. Nos visites ont le sentiment d'arriver chez elle, non chez moi.

L'éducation de nos enfants que mes beaux-parents jugent trop libérale est source de fréquents affrontements et je sens que la présence constante de deux petits garçons de trois et cinq

ans, turbulents et exubérants doit être une fatigue certaine pour les grands-parents.

Nous avons surtout le sentiment que beaucoup de choses pourraient être changées dans l'organisation de notre travail afin de le rationaliser et de sortir d'une certaine routine. Mais nous n'osons pas de peur de faire de la peine car mon mari a un respect infini pour ses parents. Et inutile de vous dire que lorsque des différends d'ordre ménager éclatent entre ma belle-mère et moi, mon pauvre mari se sent vraiment entre l'enclume et le marteau.

A l'heure qu'il est, les plans d'une petite maison pour mes beaux-parents sont à l'étude et la perspective de notre prochaine séparation nous permet de tenir le coup.

Nous aurons alors la joie de pouvoir les inviter de temps en temps chez nous après avoir dû si longtemps les éviter chez eux ! »

La cohabitation ? quelques avantages d'ordre matériel et une situation fautive pour deux générations. Et si peu dans l'ordre des choses que Ramuz, dans son merveilleux texte du livret de famille fait dire à son paysan :

« ... et de nouveau, on n'est rien que les deux, comme quand on a commencé. On n'a besoin que d'être ensemble... »

Vous voyez bien qu'une belle-fille ne manque pas à leur bonheur et qu'elle n'est pas prévue dans l'histoire...

Yv. Bastardot.

BIBLIOGRAPHIE

Livres et articles en langue française sur la femme

La « Bibliographie de livres et articles en langue française sur la femme », que Mme Simone Chapuis-Bischof, licenciée en sciences sociales et pédagogiques, vient d'établir représente une source de renseignements précieuse à toute personne ayant à effectuer une recherche dans un domaine touchant la femme et la condition féminine. Ce travail tout récent englobe les publications et articles les plus actuels et épuise tous les aspects du problème.

Un rapide coup d'œil sur la table des matières démontre l'ampleur et la diversité des thèmes retenus : depuis la psychologie et l'histoire elle retient entre autres la femme d'aujourd'hui, de demain, la condition de la femme dans les pays étrangers, la femme et les droits politiques, dans la vie sociale, politique et économique, dans l'église, la femme seule, mariée ou célibataire..., la formation, la vie professionnelle, le travail à temps partiel, le travail à domicile, la femme et le surmenage jusqu'à la vieillesse.

C'est dire tout l'intérêt de cette compilation intelligente dont la publication a été assurée par la Fondation pour la formation civique, Hohenbühlstrasse 4, 8032, Zurich. (Prix Fr. 2.—.)

Sabine Flaissier : **Marie-Antoinette en accusation.** C'est un ouvrage composé entièrement de pièces extraites de journaux, correspondances, mémoires et documents officiels relatifs à l'existence et aux activités de la reine Marie-Antoinette.

En réédition à la Guilde du Livre.

L'employée de home

APTITUDES REQUISES

Bonne santé physique et morale. Confiance en soi. Autorité. Ne pas être susceptible. Don d'observation. Bon sens pratique. Talents d'organisation. Décision rapide. Bonne humeur. Sociabilité.

Formation nécessaire avant les études. — Avoir terminé sa scolarité. Si possible école secondaire ou école primaire supérieure, école de commerce ou autre, et connaissance des langues étrangères.

Ecoles (reconnues par l'Association suisse des employées de home diplômées). — Haushaltungsschule Zürich, des Gemeinnützigen Frauenvereins Zürich, Zeitweg 21 a, Zürich. Hauspflegerinnen- und Hausbeamtinnen-schule St. Gallen, Sternackerstrasse 7, St-Gall. Hausbeamtinnenschule Institut Baldegg/Luzern.

Perfectionnement. — Berufs- und Frauenfachschule Basel. Frauenschule der Stadt Bern. Koch- und Haushaltungsschule Salesianum, Zoug.

COURS DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Age minimum : de 17 à 18 ans.

Durée : 3 ans 3/4, dont 2 ans de pratique.

Programme d'études. — Cours de cuisine, également pour les enfants et les malades. Préparation des conserves de fruits et de légumes. Achat des vivres. Hygiène domestique. Entretien des vêtements et des souliers. Nettoyages. Service de table. Lessives usuelles et particulières. Couture. Entretien du jardin et des plantes d'appartement. Menus pour tous, pour les enfants et les malades. Diététique. Economie domestique. Soins aux malades et premiers secours en cas d'accidents. Eléments de chimie. Comptes courants. Comptabilité générale. Langues allemande et italienne. Chant. Gymnastique.

— Choix et direction du personnel. Contrôle du travail. Entretien des appareils ménagers. Budget d'une grande maison. Travaux de bureau. Bricolage courant (électricité, gaz, etc.).

Début des cours : en octobre.

Horaires des cours : de 8 à 18 heures, avec des récréations et une pause pour le repas de midi.

Cout : en internat : 3180 francs par an, enseignement, entretien et argent de poche compris. En externat : 2640 francs. Possibilité d'obtenir une bourse d'études.

Diplôme. — Si les examens ont été réussis, à la fin des cours, la jeune étudiante reçoit son diplôme.

L'OFFRE ET LA DEMANDE

La demande. — Considérable, surtout en Suisse romande, où la pénurie de cadres est immense. L'employée de home n'aura que l'embaras du choix...

Perspectives d'avenir. — L'employée de home peut travailler dans un hôpital, une clinique, un sanatorium, une maison de repos, un internat, une maison d'éducation ou d'étudiants, un home pour mères (célibataires ou non), un home d'enfants, un asile de vieillard, un camp de travailleurs, une maison du soldat, une cantine, un hôtel (avec ou sans alcool), un grand restaurant (pour diriger le personnel), dans l'industrie alimentaire, comme préparatrice, ou tout simplement dans son propre ménage, qui sera, à coup sûr, un ménage soigné !

Syndicat défendant la profession. — Schweizerischer Verein diplomierter Hausbeamtinnen. Secrétaire : Oeschwandstrasse 30, 3414 Oberburg, Bern.

L'offre. — Une gerbe d'activités les plus variées dans un monde de gens plus-que-variés.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Horaires. — Semaine de 44 heures dans les « bonnes maisons ». Mais, en général, il faut compter de 48 à 52 heures de travail et de présence.

Congés. — Un jour et demi par semaine et trois à quatre semaines de vacances annuelles.

Salaires. — La jeune employée de home commence avec un salaire brut allant de 950 à 1400 francs. Puis, selon ses responsabilités et le nombre de ses années de service, elle peut atteindre le chiffre intéressant de 2400 francs par mois.

Avantages sociaux. — Déjà à l'Ecole les jeunes employées de home sont assurées contre les accidents. Les autres avantages dont elles bénéficient varient selon les maisons.

Elle fait partie du personnel des homes d'enfants, asiles de vieillards ou maisons de repos. Elle est plus éducatrice qu'employée de maison. Elle est au home ce que la mère de famille est à son foyer. Elle est la directrice d'un grand ménage, la gouvernante de ses hôtes. Elle est, en bref, le cœur d'un grand foyer.

pour vos livraisons à domicile
26.12.00 drugstore
pharmacie principale